

**SIX PRINCIPES GUIDENT
L'APPLICATION DE LA CONTENTION
CHIMIQUE, PHYSIQUE ET DE L'ISOLEMENT**

Ces mesures doivent ...

1. Être utilisées seulement comme mesures de sécurité dans un contexte de risque imminent.
2. Être envisagées qu'en dernier recours lorsque tous les autres moyens ont échoué.
3. Être limitées à la moins contraignante pour la personne et avec la durée la plus courte possible.
4. Se faire dans le respect, la dignité et la sécurité en assurant le confort et doivent faire l'objet d'une supervision.
5. Être balisées par des procédures pour assurer le respect des protocoles.
6. Faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation de la part du conseil d'administration de chacun des établissements.



*Évaluez la connaissance de vos droits
en matière de contention et d'isolement*

VRAI OU FAUX

1. Lorsque je fais l'objet de mesures de contention ou d'isolement, je n'ai ni droits ni recours. **Vrai ou faux**
2. Le protocole de l'établissement est confidentiel et réservé à l'usage exclusif du personnel. **Vrai ou faux**
3. Les moyens utilisés, ainsi qu'une description du comportement qui a motivé la prise ou le maintien de cette mesure, doivent faire l'objet d'une mention détaillée dans mon dossier.

Vrai ou faux

*Par conséquent,
la contention et l'isolement ne
doivent jamais ...*

Servir à punir la personne.

Servir de traitement thérapeutique.

Servir d'alternative au manque de ressources humaines ou financières de l'établissement.

N'OUBLIEZ PAS ...

**Même si vous êtes en isolement
ou sous contention physique ou chimi-
que, vous gardez tous vos droits.**

Comme celui notamment :

- D'être traité avec respect et dignité.
- De dire oui à tel ou tel médicament ou de dire non à tel autre (consentement libre et éclairé).
- De participer aux décisions vous concernant.
- D'être informé sur une alternative vous permettant ainsi d'éviter les mesures de contrôle.
- Droit de téléphoner aux personnes de votre choix.
- Droit d'exercer des recours en tout temps.
- Droit d'être assisté et accompagné par une conseillère de Pro-Def Estrie ou par une personne de votre choix.



Pro-Def Estrie

**Est un organisme communautaire régional
voué à la promotion et à la défense
des droits en santé mentale.**

La position de Pro-Def Estrie :

Conformément aux orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux, Pro-Def Estrie vise l'élimination de l'utilisation de ces mesures en faisant la promotion de mesures de remplacement efficaces et respectueuses des personnes.



Nous sommes là pour :

- Vous informer sur vos droits.
- Vous accompagner dans l'exercice de vos droits.
- Vous aider à exercer un recours.

Je veux que ça change !

LES DIFFÉRENTES MESURES DE CONTRÔLE

Qu'est-ce que l'isolement ?

L'isolement est une mesure de contrôle consistant à confiner une personne dans un lieu pour un temps déterminé, d'où elle ne peut sortir librement.



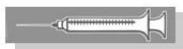
Qu'est-ce que la contention physique ?

La contention physique est une mesure de contrôle consistant à empêcher ou à limiter la liberté de mouvement d'une personne en utilisant la force humaine, un moyen mécanique ou en la privant d'un moyen qu'elle utilise pour pallier un handicap.



Qu'est-ce que la contention chimique ?

La contention chimique est une mesure de contrôle consistant à limiter la capacité d'action d'une personne en lui administrant un médicament.



LA LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX PROTÈGE VOS DROITS

Saviez-vous que...

L'article 118.1

s'énonce en partie comme suit :

La force, l'isolement, tout moyen mécanique ou toute substance chimique ne peuvent être utilisés, comme mesure de contrôle d'une personne dans une installation maintenue par un établissement, que pour l'empêcher de s'infliger ou d'infliger à autrui des lésions. L'utilisation d'une telle mesure doit être minimale et exceptionnelle et doit tenir compte de l'état physique et mental de la personne.



Besoin d'aide ?

Pro-Def Estrie est là pour vous

(819) 822-0363

*Pour s'en sortir
et
s'en défaire ...*



Pro-Def Estrie

Promotion et défense des droits en santé mentale

Tél. : (819) 822-0363

1-800- 561-0363

Fax : (819) 822-1010

Pro-Def Estrie

CONTENTION PHYSIQUE

CONTENTION CHIMIQUE

ET

ISOLEMENT

EN

SANTÉ MENTALE

*Je suis attaché
à ma liberté !*